



**Association provinciale  
des Entrepreneurs en Systèmes intérieurs  
du Québec**

**APESIQ**

---

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENTREPRENEURS  
EN SYSTÈMES INTÉRIEURS DU QUÉBEC  
ET DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

- 
- Claude Pilon, directeur général
  - 3221, Autoroute 440 Ouest (BUR. 227), Laval (Québec) H7P 5P2
  - Téléphone : 450 978-2666 • Télécopieur : 450 978-1833
  - [claudepilon@apesiq.org](mailto:claudepilon@apesiq.org) • [www.apesiq.org](http://www.apesiq.org)

## CONTENU

<b>1. Mission</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Valeurs</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Vision</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Objectifs du Code d'éthique et de déontologie</b> .....	<b>4</b>
<b>5. Prérequis</b> .....	<b>4</b>
<b>6. Engagements</b> .....	<b>4</b>
<b>7. Administrateurs de l'APESIQ</b> .....	<b>6</b>
<b>8. Sanctions</b> .....	<b>7</b>
<b>9. Conclusion</b> .....	<b>7</b>
<b>10. Entrée en vigueur</b> .....	<b>7</b>

## 1. MISSION

L'APESIQ voit à promouvoir et défendre les intérêts de l'industrie des systèmes intérieurs au Québec de même que l'intérêt des membres de l'Association. Elle fait également la promotion des entreprises membres et assure leur visibilité dans le milieu de la construction.

Son mandat est également de maintenir et poursuivre le développement de l'industrie des systèmes intérieurs comme étant une spécialité majeure de l'industrie de la construction au Québec en intervenant notamment lors de négociations de conventions collectives, de représentations gouvernementales ou par le biais d'interventions auprès de différents organismes tels que la CCQ, le RBQ, la BSDQ, l'ACQ, l'APCHQ, la FQAESC.

L'APESIQ est en règle et respecte les dispositions légales applicables en matière de lobbying.

## 2. VALEURS

Les valeurs qui dictent les interventions de l'APESIQ et de ses membres sont basées sur :

- **La collaboration** entre les membres, entre les partenaires d'affaires de l'industrie des systèmes intérieurs et les intervenants de l'industrie de la construction.
- **L'engagement vers l'excellence** dans l'atteinte des objectifs et des résultats que nous visons dans toutes interventions, ainsi que dans l'organisation des activités de l'Association.
- **L'éthique** avec des relations bâties sur la confiance, l'intégrité, l'honnêteté et le respect de toutes les personnes gravitant autour de l'Association.
- **La saine compétition** au sein de l'industrie de la construction et des systèmes intérieurs et le respect des normes législatives applicables.

## 3. VISION

Dans l'accomplissement de sa mission et la réalisation de ses interventions, l'APESIQ et ses membres appliquent des normes de conduite rigoureuses fondées sur des valeurs de partenariat, d'intégrité, de transparence, d'imputabilité et de respect qui guident la prise de décision.

En se dotant officiellement d'un Code d'éthique et de déontologie, l'APESIQ et ses membres réaffirment leur attachement à ces normes de conduite et valeurs et le véhiculent et l'indiquent clairement au public en général, aux organismes gouvernementaux et à toutes les personnes et organisations de l'industrie de la construction.

#### **4. OBJECTIFS DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

- Instaurer un guide détaillant les règles d'éthique à respecter en lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Association et de ses membres;
- Offrir un document de référence pour tous les membres, leurs employés, les administrateurs, actionnaires et dirigeants ainsi que pour les administrateurs de l'APESIQ pour décrire les comportements et attitudes souhaitables dans le contexte d'affaires et dans les activités liées à l'industrie de la construction.

#### **5. PRÉREQUIS**

Tout membre de l'APESIQ doit, dans l'exercice de sa profession, rencontrer les prérequis suivants :

- Être en règle avec tous les organismes de l'industrie de la construction, notamment : C.N.E.S.S.T., RBQ, ARQ, A.R.C., C.C.Q. Ce qui inclut la détention des licences et autorisations obligatoires à l'exécution de travaux de systèmes intérieurs;
- S'assurer que son personnel est en règle de la même manière et qu'il opère selon les conventions collectives et normes législatives en vigueur;
- Respecter les normes législatives applicables à l'industrie de la construction;
- Maintenir à jour ses normes en matière de ressources humaines et de gestion du personnel.

#### **6. ENGAGEMENTS**

Le présent code d'éthique s'applique à tous les membres et administrateurs de l'APESIQ ainsi qu'aux employés des membres, qui s'engagent à respecter les engagements décrits au présent code.

Les membres s'engagent à favoriser l'emploi de sous-traitants qui respectent les valeurs et les engagements du présent Code.

Chacun des membres y appose sa signature en guise d'acceptation et d'engagement de respect des valeurs et obligations. Une copie signée est remise au directeur général de l'association et conservée au dossier du Membre.

## **6.1 SOUMISSIONS**

**6.1.1** Respecter le Code de soumissions du B.S.D.Q. pour ceux qui y sont membres.

**6.1.2** Ne pas suggérer ou recommander de quelque manière que ce soit de réduire la qualité et le rendement des règles du Code du B.S.D.Q. Advenant le cas où les normes ne seraient pas respectées, les membres s'engagent à en aviser les autorités compétentes.

**6.1.3** Offrir un service de qualité au prix réel du marché et ne pas poser de gestes assimilables à de la collusion, à la fixation de prix ou contrevenant aux règles de saine compétition.

## **6.2 EXÉCUTION**

**6.2.1** Respecter les lois et règlements en vigueur applicables à l'industrie de la construction en système intérieur ainsi que les politiques adoptées par l'APESIQ.

**6.2.2** Maintenir des standards de haut niveau dans la réalisation des travaux.

**6.2.3** Respecter les spécifications et les devis des projets soumissionnés.

**6.2.4** S'engager à ne pas promouvoir, de quelque façon que ce soit, l'installation et la réalisation de travaux en système intérieur par des corps de métiers autres que les spécialités concernées et de rapporter à l'autorité concernée toutes entreprises exécutant des travaux avec des employés n'ayant pas les compétences requises par toute loi ou tout règlement applicable.

**6.2.5** Voir à la formation continue des employés et encourager ses sous-traitants à faire de même.

## **6.3 ADMINISTRATION**

**6.3.1** Respecter les normes de saine pratique commerciale et professionnelle.

**6.3.2** Assurer l'application du présent Code dans les opérations internes de l'entreprise.

**6.3.3** Ne pas diffamer un compétiteur de quelque façon que ce soit.

## **6.4 DÉVELOPPEMENT**

**6.4.1** Participer aux activités de l'APESIQ, réunions, sondages, comités, etc. afin de se tenir à jour des développements de l'industrie des systèmes intérieurs et de participer à son amélioration.

**6.4.2** Collaborer avec les professionnels de l'industrie pour augmenter les standards des systèmes intérieurs sur les projets résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels.

**6.4.3** Voir à la promotion de l'APESIQ dans l'industrie de la construction et lorsque requis auprès des autres associations et organismes gouvernementaux.

## **6.5 LOYAUTÉ/TRANSPARENCE**

**6.5.1** S'opposer, dénoncer et s'abstenir de prendre part à des malversations financières, collusion et à tout acte contraire à l'intérêt public et aux normes d'éthique généralement reconnues.

**6.6.2** Faire preuve d'honnêteté et agir de bonne foi et avec loyauté au mieux des intérêts de l'APESIQ et de l'industrie.

**6.6.3** Exercer ses fonctions de manière à favoriser l'intérêt commun de l'ensemble des membres de l'industrie des systèmes intérieurs.

**6.6.4** Agir, envers le client, avec intégrité, compétence, loyauté, diligence et prudence.

**6.6.5** Fournir en tout temps des services et matériaux de qualité de façon à maintenir et faire progresser la réputation de l'Association et de l'industrie en général.

**6.6.6** Agir en tout temps dans le meilleur intérêt du client, dans le respect des lois et règlements de manière à établir et à maintenir une relation de confiance mutuelle.

## **7. ADMINISTRATEURS DE L'APESIQ**

Considérant les dispositions qui précèdent et les objectifs du présent Code, les administrateurs s'engagent à :

- a) faire preuve d'assiduité dans les réunions du conseil d'administration, de l'assemblée générale annuelle ainsi que dans les activités de l'APESIQ;
- b) faire rayonner, promouvoir et favoriser le développement de l'APESIQ et jouer un rôle d'ambassadeur;

- c) faire preuve d'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateur de l'APESIQ, rechercher l'intérêt commun et dénoncer toute situation de conflit d'intérêt.

## **8. SANCTIONS**

L'APESIQ a mis en place un comité de gouvernance et d'éthique qui aura pour mandat entre autres d'assurer le respect du présent Code d'éthique et de déontologie. Les membres du comité sont chargés de recueillir toutes les informations pertinentes afin de permettre aux membres du conseil d'administration de prendre la meilleure des décisions en respect de l'intégrité et l'image de l'APESIQ.

Tout membre de l'APESIQ s'engage à se soumettre aux décisions du conseil d'administration ou du comité discipline. Tout manquement au présent Code pourra entraîner un avis ou une expulsion.

## **9. CONCLUSION**

Les dirigeants, les membres et les employés de l'APESIQ sont les principaux facteurs qui lui permettent d'atteindre ses objectifs, de conserver sa bonne réputation et d'assurer sa prospérité.

La réputation de l'APESIQ se bâtit au fil des ans sur la compétence, l'intégrité, la loyauté et l'engagement de ses dirigeants, de ses employés et de ses membres; il appartient donc à chacun d'aider à perpétuer cette tradition.

## **10. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Les présentes dispositions entrent en vigueur dès leur adoption par le conseil d'administration, lequel peut en tout temps les modifier lors de toute réunion du Conseil d'administration dûment convoquée. Toute modification doit être ratifiée par les membres au plus tard à l'assemblée générale annuelle suivant la modification par le Conseil.

J'atteste avoir lu, compris et accepté le contenu de ce Code d'éthique et de déontologie de l'APESIQ.

---

Signature du membre

Entreprise

Date